

N° CP 89/22-07
Séance du 16 MARS 2007

**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS SCOLAIRES (PROGRAMME E052) :
INVESTISSEMENTS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRE, ANNEE 2007
(DEUXIEME LISTE)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-8e/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006, relative à la politique des Actions Educatives en 2007,
- VU la délibération n° 2007/I-1^e/08 du Conseil Général du 15 décembre 2006 fixant le budget primitif du Département pour 2007,
- VU l'avis de la 8^{ème} commission,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

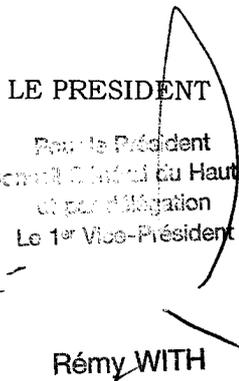
- ❖ approuve la deuxième liste du programme 2007 des subventions d'investissements scolaires du premier degré pour un montant de 119 125 €, conformément au tableau figurant en annexe au rapport,
- ❖ précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 204, nature 20414, fonction 21 du budget départemental.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 1.9. MARS 2007
Publication 2.3. MARS 2007
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

LE PRESIDENT
Pour le Président
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président


Lydovic LIONS


Rémy WITH